

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Convention entre le Département et le musée du Louvre pour l'exposition « Savoir et pouvoir sous Ramsès II, Khâemouaset, le prince archéologue » au Musée départemental Arles antique

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n°118 du 28 novembre 2014**, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a autorisé la signature d'une la convention de partenariat entre le Département et le musée du Louvre, fixant les grands principes de leur collaboration pour une durée de trois ans.

Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté le budget primitif de la Direction de la Culture pour l'exercice 2016.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- l'approbation par la Commission Permanente du projet de convention d'exécution particulière concernant l'exposition « Savoir et pouvoir sous Ramsès II, Khâemouaset, le prince archéologue » qui aura lieu du 8 octobre 2016 au 22 janvier 2017 au Musée départemental Arles antique.
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer cette convention dont le projet est joint au présent rapport.

2.1 Contexte

En novembre 2014, une convention cadre de partenariat entre le Louvre et le Département des Bouches-du-Rhône - Musée départemental Arles antique a été signée pour fixer les grands principes de leur collaboration et la réalisation de projets communs tels que :

- l'organisation d'expositions temporaires au sein des locaux du musée du Louvre et de ceux du Musée départemental Arles antique ;
- les prêts croisés d'œuvres ;
- le partage de compétences en matière de restauration d'œuvres ;
- la restauration d'œuvres, le cas échéant dans le cadre des marchés publics ;
- les fouilles de sites archéologiques ;
- la réalisation de publications et d'outils pédagogiques;
- le développement d'actions culturelles, pédagogiques et médiatiques en faveur des publics.

2.2 Objet du présent rapport

La convention d'exécution particulière détaille les modalités de prêt et d'organisation de l'exposition « Savoir et pouvoir sous Ramsès II, Khâemouaset, le prince archéologue ».

Le prince Khâemouaset, grand prêtre du dieu Ptah à Memphis, a été un des personnages les plus puissants d'Égypte à l'époque de Ramsès II.

Il est passé à la postérité comme premier archéologue de l'histoire tant il s'est intéressé au passé en restaurant les monuments des rois de l'Ancien Empire dans la région entre Gizeh et Saqqarah.

Le Musée départemental Arles antique a souhaité consacrer sa prochaine exposition à ce personnage, image même de l'érudit et de l'homme de pouvoir égyptien. Elle met en exergue son lien avec son père Ramsès II qu'il assista toute sa vie durant.

Cette exposition bénéficie de l'aide exceptionnelle du musée du Louvre : les trois quarts des œuvres présentées dont des pièces de très grande valeur seront prêtées par le musée parisien. Il apporte également une aide précieuse pour certaines étapes de l'élaboration du projet, notamment des conseils de montages d'œuvres ou la rédaction de textes.

III – INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante sera prélevée dans la limite des crédits 2016 sur l'imputation budgétaire suivante, dans le cadre de marchés publics en cours ou en voie de lancement :

N° Programme	Libellé	Objet du marché	Imputation	Montant
10678	Action patrimoniales MDAA	Conception scénographie	011-314-6228	25 000 €
		Réalisation scénographie	011-314-6228	110 000 €
		Catalogue	011-314-6236	22 000 €
		Transport des œuvres	011-314-6241	230 000 €

N° Programme	Libellé	Objet du marché	Imputation	Montant
10681	Action patrimoniales MDAA INVESTISSEMENT	Réalisation scénographie	21-314-2181	30 000 €

IV – PROPOSITION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL